



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 3 792 000\$ ET UN EMPRUNT DE 3 792 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE À NÉDÉLEC

Prenez **AVIS** que le conseil de la Municipalité de Nédélec, lors de la séance extraordinaire le jeudi 21 mars 2024 à 19h, qui se tiendra situé au 33 rue principale à Nédélec,

Adoptera le règlement suivant :

1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-01 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 3 792 000\$ ET UN EMPRUNT DE 3 792 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE À NÉDÉLEC

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation au bureau de la Municipalité de Nédélec.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement d'emprunt # 2024-01.

Donné à Nédélec, ce 19 mars 2024

Lise Dénommé  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénommé, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 19 mars 2024.

Lise Dénommé,  
Directrice générale et greffière-trésorière